

INDUSTRIE Pôle textile Alsace

# Avoir une vision du futur de la filière

**Les acteurs du Pôle textile Alsace, réunis en assemblée générale à Westhalten, sont unanimes pour poursuivre leur programme d'actions. Leur mot d'ordre : l'innovation.**

Première fierté du Pôle textile Alsace, son nombre d'adhérents, en augmentation constante. « En 2018, neuf entreprises nous ont rejoints », se réjouit Benoît Basier, le président de cette association qui s'est fixé comme objectif de préserver les emplois de l'industrie textile sur le territoire. « Aujourd'hui, ce secteur représente 250 entreprises en Alsace, soit 10 000 emplois », détaille-t-il. Des données qui font désormais de la filière textile du Grand Est la seconde de France en ordre d'importance, derrière la région Rhône-Alpes et devant le Nord.

## Déployer la recherche et développement

Mais pour pérenniser cette position, le Pôle textile Alsace doit encore fournir des efforts, notamment dans sa thématique « Vision du futur ». Un axe de travail important pour l'association, qui compte aujourd'hui 59 entreprises dans ses rangs. « Nous devons muter d'une industrie traditionnelle à une industrie de développement de richesse », constate Benoît Basier.

Et d'ajouter : « Nous devons apprendre à concevoir des nouveautés, mais surtout à anticiper les innovations. » Pour le président, il n'y a qu'une manière pour y parvenir : déployer la recherche et développement au sein des entreprises textiles du Grand Est.



L'hiver 2018 a été difficile pour certaines entreprises textiles alsaciennes, mais les actions menées par le Pôle textile Alsace ont pour objectif d'y remédier. Archive L'Alsace/Thierry GACHON

## Des ingénieurs à temps partagé

« Les entreprises vivent une importante mutation. Avec le numérique, les textiles techniques ou connectés sont de plus en plus présents sur le marché, souligne Catherine Aubertin, animatrice du Pôle textile Alsace. Ces changements donnent lieu à de nouveaux processus. L'industrie 4.0 est une réalité dans notre filière. » Le Pôle textile Alsace aide ainsi ses adhérents à prendre le chemin de « l'usine du futur » à travers l'incitation à la formation à la stratégie, au soutien à la veille technologique et commerciale ou encore à la mise en place d'ingénieurs à temps partagé. « Ces temps partagés nous permettent de mettre en place des compétences au sein de PME qui n'auraient pas les moyens d'em-

baucher un ingénieur à temps plein. Entre deux et trois postes par an ont été créés grâce à ce procédé depuis 2015 », explique Benoît Basier.

## Rapporter des compétences anciennes au sein de la filière

Autres appuis proposés par l'association, le développement de liens inter-structures, tels les laboratoires, les centres techniques, les écoles et les entreprises liées à la recherche. Le territoire alsacien possède ainsi un avantage conséquent, comparé à d'autres régions, la présence de toutes les structures en lien avec le travail du monde textile. « La robotisation des procédés et l'intégration du design sont également des axes de travail importants pour nos entreprises »,

insiste le président. Si la vision du futur est primordiale pour l'industrie textile, Benoît Basier pense qu'il est également important de rapporter des compétences anciennes au sein de la filière.

La situation des entreprises textiles alsaciennes n'a pas été au beau fixe l'hiver dernier. « L'année 2018 a été compliquée », concède Benoît Basier. La raison de ces difficultés, selon lui, le manque d'agilité de l'industrie textile. « Nous manquons de visibilité sur les marchés, précise-t-il. C'est pourquoi nous devons réintégrer dans nos entreprises toute la partie marketing, en amont et en aval. » Analyser le marché et savoir comment vendre ses produits, voilà les prochains enjeux de l'industrie textile.

Audrey NOWAZYK

SURFER [www.textile-alsace.com](http://www.textile-alsace.com)

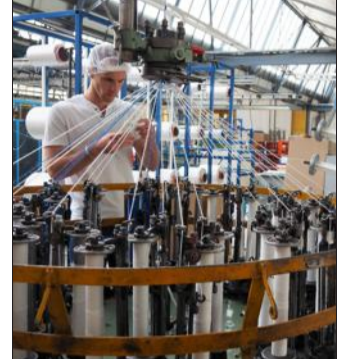
## Découvrir l'univers des entreprises textiles

Le Pôle textile Alsace renouvelle son opération « Semaine textile », du lundi 8 au vendredi 12 juillet. Pour cette sixième édition, dix entreprises agréées Alsace Terre textile accueilleront le grand public le temps d'une visite. Le but : faire découvrir ces sites de production pendant leur activité. « Nous souhaitons mettre en avant la performance de l'industrie textile sur notre territoire », explique Catherine Aubertin, animatrice du Pôle textile Alsace.

Chaque année, les demandes du public se font de plus en plus nombreuses et les visites affichent complet lors de chaque session. Les entreprises accueilleront un groupe de 50 personnes maximum (sur inscription unique), qui pourra notamment voir les machines tourner. « En montrant l'industrie d'aujourd'hui, les entreprises attirent l'attention sur des métiers nouveaux et à forte valeur ajoutée. En cette période de vacances, les visites sont aussi l'occasion d'évoquer des sujets comme l'emploi ou les formations, dans un secteur où réside un gisement d'emplois d'avenir », ajoute Catherine Aubertin.

## Au programme

Le public pourra ainsi visiter les sites de production de Ouatinage d'Alsace, à Thann, lundi 8 juillet de 9 h 30 à 10 h 30 ; Defil, à Thann, lundi 8 juillet de 14 h à 15 h 30 ; Sempatap/Georges G, à Ensisheim, mardi 9 juillet de 10 h à 12 h ; Colorathur, à Felling, mardi 9 juillet de 14 h à 16 h ;



La Corderie Meyer-Sansboeuf, à Guebwiller, ouvrira ses portes à l'occasion de la Semaine textile.

Archives L'Alsace/Caroline Zimmermann

DMC, à Mulhouse, mercredi 10 juillet de 9 h 30 à 11 h 30 ; Labonal, à Dambach-la-Ville, mercredi 10 juillet de 14 h à 16 h ; la manufacture Hartmann Euro TF, à Munster, jeudi 11 juillet de 9 h 30 à 11 h 30 ; la Corderie Meyer-Sansboeuf, à Guebwiller, jeudi 11 juillet de 14 h à 16 h ; Sericenter, à Strasbourg, vendredi 12 juillet de 10 h à 12 h ; et Cléone, à La Petite-Pierre, vendredi 12 juillet de 15 h à 17 h.

Par ailleurs, deux ateliers « Do-it-yourself » sont au programme cette année. Les participants pourront personnaliser un vêtement ou un accessoire textile, en partenariat avec DMC Mulhouse. Ces ateliers auront lieu lundi 8 juillet, de 14 h à 15 h 30 et de 15 h 30 à 17 h.

**S'INSCRIRE** Aux visites et aux ateliers créatifs au 03.89.35.48.48 ou en ligne sur [http://bit.ly/billetterie\\_semaine\\_textile](http://bit.ly/billetterie_semaine_textile)

SOCIAL Traité du Mercosur

## Grosse crainte paysanne



Devant la préfecture, les touristes chinois, étonnés, questionnent et photographient les manifestants. Photo DNA/J.-L.W.

À l'appel de la FNSEA, des agriculteurs haut-rhinois ont manifesté ce mardi en fin d'après-midi devant la préfecture de Colmar pour dénoncer la concurrence jugée déloyale qui sera, selon eux, induite par le Mercosur. Une trentaine d'agriculteurs, équipés de deux tracteurs, ont déployé quelques banderoles sur les grilles de la préfecture et une délégation a été reçue par le préfet. Le président et le directeur de la FDSEA, le secrétaire général des Jeunes agriculteurs, et le responsable de la direction du territoire ont exprimé leurs craintes au représentant de l'État qui fera remonter ces informations à l'Élysée, a-t-il promis.

## « On nous impose des règles et eux pourraient s'en affranchir ? »

C'était l'occasion pour les producteurs de passer en revue les principaux sujets qui fâchent. À commencer par les menaces pesant sur Erstein, la sucrière. Un tiers des producteurs sont haut-rhinois et donc touchés de plein

fouet par la baisse des activités d'une entreprise emblématique. Les paysans estiment que c'est parce qu'elle est restée à taille humaine qu'elle est l'une des premières touchées par une conjoncture internationale qui ne laisse la place qu'aux géants.

Ils ont évoqué aussi la fragilité de la filière de viande bovine et de celle de la volaille. Avec des importations massives de produits d'Amérique latine et d'Amérique du Sud dont la production n'est pas soumise aux mêmes règles que celles en vigueur dans l'Hexagone. « Ils utilisent 75 matières actives qui sont interdites en France, déplorent les agriculteurs alsaciens. On nous impose des règles et eux pourraient s'en affranchir ? Et exporter chez nous ? »

L'entretien a duré une petite heure. Les collègues bas-rhinois devraient rencontrer le préfet à Strasbourg jeudi. Sur tout le territoire national, les agriculteurs demandent que le traité ne soit pas signé en l'état et que des contrôles renforcés soient exercés sur les produits importés.

J.-L.W.

FISCALITÉ Frontaliers

# CSG-CRDS du patrimoine : l'État a définitivement perdu

**Le Conseil d'État a rejeté lundi un pourvoi du gouvernement, mettant fin au contentieux qui opposait, depuis quatre ans, l'administration fiscale à un couple de retraités haut-rhinois.**

Le Conseil d'État a rendu, le lundi, un arrêt rejetant la demande du ministère de l'Action et des comptes publics, dans la procédure qui l'oppose, depuis près de quatre ans, à un couple de retraités haut-rhinois, anciens travailleurs frontaliers toujours

assurés en Suisse, soutenus par le CDTF (Comité de défense des travailleurs frontaliers).

En 2016, ce couple avait été assujéti, entre autres, à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) pour des revenus de capitaux mobiliers perçus l'année précédente. Contestant ces contributions, au motif qu'elles financent la Sécurité sociale française, à laquelle ils ne sont pas affiliés, les deux Alsaciens avaient porté l'affaire devant le tribunal administratif de Stras-

bourg, qui leur avait donné raison, le 11 juillet 2017.

Saisie par l'État, la cour administrative d'appel de Nancy avait fait de même, pour l'essentiel, le 31 mai 2018. Elle avait également saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) d'une « question préjudicielle » sur les contributions et prélèvements sociaux affectés spécifiquement à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. En mars dernier, la CJUE, à son tour, a rendu un arrêt favorable au couple de frontaliers.

## Les décisions de justice antérieures confirmées

Dès juillet 2018, le ministère s'était néanmoins pourvu devant le Conseil d'État. Dans son arrêt, ce dernier répète aujourd'hui que la cour d'appel de Nancy, « en jugeant que ces impositions [...] participent au financement du régime français de Sécurité sociale [...], n'a pas commis d'erreur de droit ». « Dommage de devoir toujours en arriver là », commente le président du CDTF, Jean-Luc Johaneck, constatant que l'État a épuisé les voies de recours, comme dans le contentieux sur la double affiliation, tranché par la Cour de

cassation en mars 2018.

## Un arrêt qui fait jurisprudence

L'arrêt du conseil d'État va désormais faire jurisprudence pour les contentieux en cours devant les tribunaux administratifs, et toutes les demandes de remboursement rétroactif envoyées ces dernières années à la Direction des finances publiques devraient être satisfaites. « Mais mieux vaut relancer l'administration par courrier recommandé : car l'État ne corrige pas spontanément ses erreurs. Et quand il doit le faire, il n'est pas soumis à des pénalités, contrairement aux contribuables », poursuit Jean-Luc Johaneck. Les demandes de remboursement pour les années 2016 et 2017 peuvent encore être envoyées – le CDTF met à disposition une lettre-type sur son site internet.

Pour les revenus perçus à partir de 2018, rappelons que le gouvernement, prenant sans doute acte de décisions de justice inéluctables, a décidé d'exonérer les frontaliers de ces CSG-CRDS du patrimoine. Mais il les soumet désormais à un nouveau « prélèvement de solidarité » de 7,5 %.

Olivier BRÉGEARD